GRAND CONSEIL **Q 4150-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 28 octobre 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Antoine Mayerat : Que propose le Conseil d'Etat face aux besoins urgents de construire le cycle prévu à la Goutte de Saint-Mathieu et la route qui va desservir la zone d'activité des Rouettes à Bernex ?

En date du 4 septembre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le 5 mai 2026, la majorité du Conseil municipal de Bernex a soutenu une résolution[1] s'opposant à la construction d'une route sur son territoire, le boulevard des Abarois.

Cette position s'explique par une forme d'obstination de l'administration cantonale à persister dans une solution sans issue.

En effet, depuis de nombreuses années, ses représentants viennent régulièrement à Bernex pour exposer des plans concernant ce boulevard – un projet qui se modifie en fonction des changements de paradigmes liés à l'évolution de la société et des problèmes qui l'occupe.

Pourtant, certaines contraintes liées à la solution proposée actuellement ne sont pas encore résolues :

Le déplacement du stand de tir, situé sur le parcours du boulevard des Abarois, projet qui n'est ni acté ni résolu et qui sera soumis à de probables recours et délais d'opposition.

[1] *https://verts-b2c.ch/wp-content/uploads/sites/4/2026/05/2026_05_05_res_bd-abarois.pdf*

La nécessité de respecter la santé des habitants des quartiers qui seraient ceinturés entre deux grosses voies de circulation. D'un côté, le boulevard des Abarois et, de l'autre, la route de Chancy qui vont certainement générer une augmentation de la circulation (appel d'air !).

- *La crainte des habitants du quartier de Saint-Mathieu de voir les employés et les camions de Caran d'Ache, entreprise qui va occuper une partie de la zone d'activité des Rouettes en 2027, passer au travers de leur quartier si aucune desserte n'est construite rapidement.*
- *Le reste de la zone d'activité des Rouettes qui se développe, ainsi que les derniers immeubles au quartier de Saint-Mathieu, constructions qui nécessitent un accès facilité.*
- *Le fait que le cycle du Vuillonnex, qui fait face à la Goutte, est plus que saturé depuis plusieurs années et que les conditions d'étude sont très difficiles.*
- *La potentielle opposition du Conseil municipal à l'attribution de parcelles communales nécessaire à la création de cette voirie.*

Les problèmes sont liés à l'obstination de l'administration cantonale voire du Conseil d'Etat, qui restent figés dans une planification du quartier dépendant intégralement de cette infrastructure reliant l'autoroute à la route d'Aire-la-Ville.

Pourtant, l'urgence actuelle ne se situe pas dans la gestion du trafic sur la sortie de l'autoroute de Bernex, qui est rarement saturée, mais bien dans la création du cycle d'orientation à la Goutte de Saint-Mathieu et d'une école de santé, projet validé par un vote populaire du 13 juin 2021[2], ainsi que d'une desserte locale pour la zone d'activité des Rouettes.

L'administration cantonale a toujours refusé de changer sa vision afin de trouver une solution avec moins d'impact négatif pour les habitants et pour l'environnement. Pourtant, modifier un plan d'aménagement et adapter un schéma de circulation se fait plus rapidement et plus facilement que le déplacement d'un stand de tir dont personne ne veut et que créer une nouvelle infrastructure en plein champ.

Vu ce qui précède, ma question est celle-ci :

Que compte faire le Conseil d'Etat pour répondre, de façon rapide et consensuelle, aux urgences mentionnées ici ?

[2] *https://www.ge.ch/document/modification-zones-goutte-saint-mathieu-bernex*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse qu'il apportera à cette question.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations exprimées concernant la réalisation, dans les meilleurs délais, du pôle d'enseignement de la Goutte de Saint-Mathieu (GSM), la desserte de la zone industrielle et artisanale (ZIA) des Rouettes et la préservation de la qualité de vie des quartiers résidentiels. Il est également conscient des enjeux liés au déplacement du stand de tir et des oppositions exprimées à l'égard du boulevard des Abarois.

Ces projets sont étroitement liés entre eux et s'inscrivent dans la planification du Grand Projet Bernex. Dans ce cadre, le boulevard des Abarois constitue une infrastructure de mobilité essentielle : il doit permettre de desservir la ZIA des Rouettes et les futurs quartiers, de canaliser le trafic sur un réseau adapté et de préserver les quartiers résidentiels du trafic de transit. Son aménagement vise également à reporter le transport de matières dangereuses de la route de Chancy sur le boulevard des Abarois, à améliorer les conditions acoustiques sur la route de Chancy et à répondre aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs, du 27 février 1991 (OPAM; RS 814.012), nécessaires à la réalisation du pôle d'enseignement de la GSM.

Plusieurs variantes d'accessibilité à Bernex-Est ont été étudiées par les services cantonaux. Ces analyses ont mis en évidence des contraintes importantes, notamment sur les plans techniques, environnementaux, fonciers et réglementaires. Au regard de l'ensemble de ces exigences, le Conseil d'Etat confirme que le boulevard des Abarois constitue la seule solution permettant d'y répondre de manière satisfaisante. Une remise en question de cette infrastructure nécessiterait une refonte complète du projet de pôle d'enseignement de la GSM, notamment en raison des exigences liées au report du transport de matières dangereuses de la route de Chancy (OPAM) et à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986 (OPB; RS 814.41), avec des conséquences majeures sur son calendrier de réalisation qui prévoit une livraison des établissements pour la rentrée scolaire 2031. Elle retarderait également la mise en place d'une desserte adaptée à la ZIA des Rouettes.

A ce jour, le projet de pôle d'enseignement de la GSM dispose d'une autorisation de construire en force. S'agissant du boulevard des Abarois, la publication de l'autorisation de construire est envisagée avant fin 2026, en vue d'un démarrage des travaux à l'automne 2027, sous réserve de la maîtrise foncière sur la totalité du projet et de l'absence de recours.

La réalisation du boulevard est prévue par étapes, en donnant la priorité au tronçon reliant la bretelle autoroutière à la ZIA des Rouettes. Ce phasage permettra une desserte anticipée de la zone d'activités depuis le réseau routier principal, en limitant le passage des véhicules, notamment des poids lourds, dans les quartiers résidentiels.

En parallèle, les études relatives au déplacement du stand de tir, en coordination avec le calendrier de réalisation du boulevard, se poursuivent avec l'Association des communes genevoises (ACG) et le canton.

En conclusion, pour répondre aux urgences identifiées, le Conseil d'Etat entend poursuivre prioritairement la réalisation du boulevard des Abarois et du pôle d'enseignement de la GSM, en privilégiant un phasage des travaux permettant d'assurer, dès que possible, la desserte de la ZIA des Rouettes. Pour ce faire, il souhaite maintenir une coordination étroite avec les autorités communales et les partenaires concernés, afin d'examiner les mesures de circulation et de sécurisation des quartiers résidentiels pouvant être mises en œuvre, en complément du boulevard des Abarois, sans remettre en cause la planification cantonale ni compromettre la réalisation des équipements publics attendus, qui répondent à un besoin prépondérant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Anne HILTPOLD